

La mutation du secteur du commerce au cours de ces dernières années, passée par une amélioration des outils de gestion et une concentration des entreprises dans des groupes locaux, a entraîné des évolutions sensibles de leur mode de financement.

Face aux importants investissements réalisés afin de moderniser leurs outils de travail et d'étendre leur surface de vente, le financement bancaire des entreprises du commerce a progressé de 47,3 % entre juin 1999 et décembre 2005, principalement sous forme d'emprunts à moyen et long terme (+75 % sur la période).

Les banques locales sont très actives dans le financement des opérations à court et moyen long terme avec respectivement 88,4 % et 71,7 % de part de marché. Leur offre en matière de crédit-bail est en revanche limitée (8,2 %). Le crédit-bail est distribué principalement par des sociétés spécialisées non installées dans le département mais appartenant généralement aux mêmes groupes financiers que les établissements de crédit locaux.

1- Un secteur dynamique

Selon les dernières estimations disponibles, le secteur du commerce emploie plus de 15 % des effectifs salariés et non salariés de la Guadeloupe et produit près de 16 % de la valeur ajoutée du département.

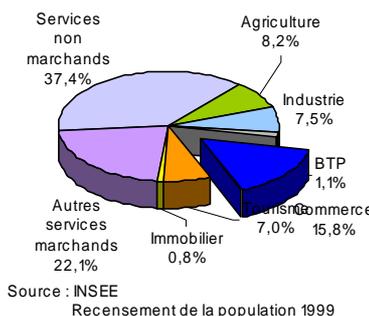
Avec une croissance annuelle moyenne de 7,0 % de sa valeur ajoutée entre 1999 et 2005, contre 5,5 % tous secteurs confondus, le commerce apparaît comme l'un des secteurs les plus dynamiques de l'archipel, derrière les services (+7,2 % de VA/an sur la période).

Ce dynamisme est notamment perceptible dans l'évolution des surfaces de vente des commerces de plus de 300 m² en augmentation de plus de 25 % sur la période sous revue.

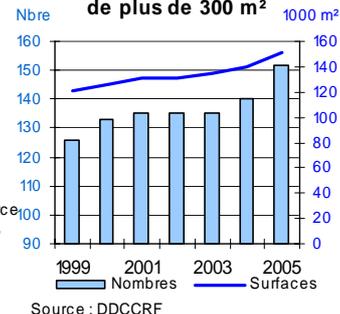
Il se confirme par ailleurs au regard du nombre d'entreprises, en progression de plus de 30 % en 6 ans. Le nombre d'entreprises de plus de 50 salariés a quasiment été multiplié par cinq sur la période alors que les autres augmentaient de plus de 25 %.

Parallèlement, l'endettement bancaire du secteur, dont l'encours représente à fin 2005 près de 10 % de l'encours global des crédits aux entreprises du département, a crû à un rythme annuel moyen de 6,7 % contre seulement +3,1 % pour l'ensemble des secteurs.

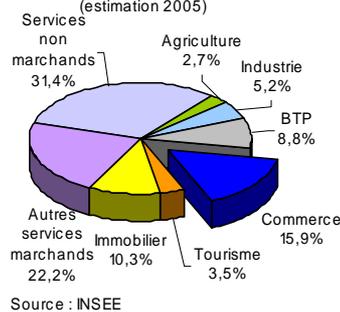
Emplois par secteurs d'activité



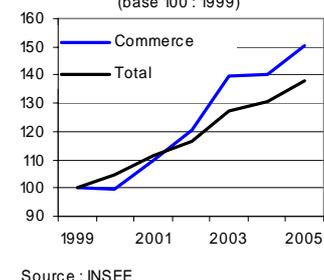
Surfaces commerciales de plus de 300 m²



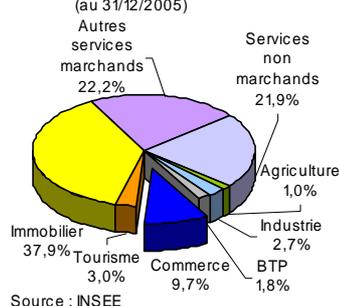
Valeur ajoutée (estimation 2005)



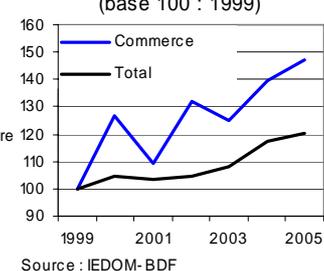
Evolution comparée de la valeur ajoutée (base 100 : 1999)



Encours bancaires (au 31/12/2005)



Evolution comparée des encours bancaires (base 100 : 1999)



2- Structure de l'endettement du secteur

1. Evolution de l'endettement du commerce entre 1999 et 2005

Entre juin 1999 et décembre 2005, l'endettement total du secteur du commerce a augmenté de 47,3 % (contre +20,3 % tous secteurs confondus).

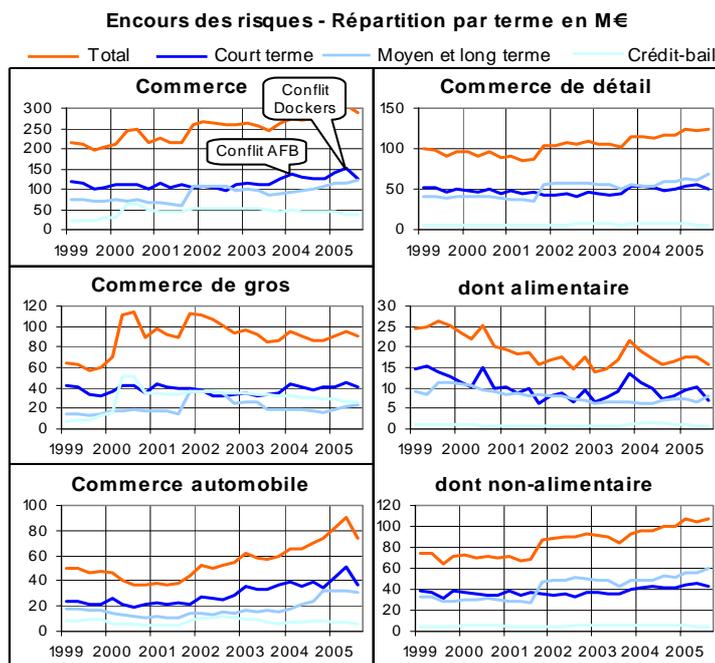
L'essentiel de cette progression est attribuable aux financements à moyen et long terme, en hausse de plus de 75 % sur la période, signe à la fois des investissements importants réalisés dans le secteur mais également d'une probable évolution des conditions de financement des entreprises. Le crédit bancaire a effectivement pu être privilégié aux ressources propres dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas. On rappellera que, sur la période sous revue, le coût des crédits à moyen et long terme s'est inscrit en recul de 1,4 point, passant de 6,2 % à 4,8 %.

Le financement bancaire à moyen et long terme, principalement consacré à la création ou à l'acquisition des locaux et fonds de commerce, représente en 2005 près de 43 % de l'endettement total du secteur (36 % en 1999).

Par comparaison avec les autres secteurs de l'économie, le poids des dettes à court terme demeure encore prépondérant dans le secteur du commerce. Fin 2005, il représentait en effet plus de 44 % (52 % en 1999) de la dette bancaire des entreprises du commerce contre à peine 16 % tous secteurs d'activités confondus. Cette situation tient au besoin de financement des stocks de marchandises.

Au cours des six dernières années, les dettes à court terme ont progressé à un rythme moyen de 3,9 % (+9,8 % pour les dettes à long et moyen terme). Cette progression d'ensemble masque cependant les évolutions heurtées de la série. C'est ainsi, que consécutivement au conflit des banques AFB fin 2003-début 2004, ou à celui des dockers du port de Jarry fin 2004, l'encours des crédits à court terme (crédits d'exploitation, découverts en compte et créances douteuses) a progressé de respectivement 20,1 % et 18,3 % en glissement annuel avec pour corollaire une augmentation de la vulnérabilité des entreprises du secteur.

Enfin, on notera également le niveau relativement important des financements par crédit-bail (13,1 % du total contre 4,4 % pour l'ensemble des secteurs), principalement utilisés pour la création des centres commerciaux et des centres de gros.



2. Analyse par branche

L'analyse par branche de la structure de l'endettement bancaire des entreprises du commerce révèle d'importantes différences selon les activités.

Le **commerce de détail non-alimentaire** a connu une importante mutation se caractérisant par un fort développement de ses surfaces de vente¹, notamment dans les domaines des sports et loisirs (+124,1 % en 6 ans), du meuble et de l'électroménager (+74,1 %) et, dans une moindre mesure, du bricolage et du jardinage (+13,3 %). Ces investissements se sont traduits par une augmentation de 111,5 % de la dette à moyen et long terme de cette branche. Sur la période, l'encours des emprunts à court terme s'est pour sa part inscrit en progression de 35,5 %.

Le **commerce de gros** a profité de la demande croissante du commerce de détail pour se développer également. Les investissements nécessaires à l'accroissement de l'activité de cette branche ont été financés par emprunts à moyens et long terme (+71,3 % soit +9,9 M€ en 6 ans) d'une part, mais surtout, entre 1999 et 2001, par crédit-bail (+178,2 % et +16,9 M€).

Le **commerce automobile**, soutenu par une demande des consommateurs en progression de 3,7 % par an en moyenne depuis 2001 (plus de 16 000 véhicules immatriculés chaque année), a quant à lui été marqué par un mouvement de concentration des concessions au sein de quelques groupes. Dans ce contexte, les investissements à long terme du secteur ont progressé de 89,0 % (+14,5 M€) en 6 ans tandis que l'encours des

¹ Source : DDCCRF – surfaces commerciales de plus de 300 m²

crédits à court terme est ressorti en hausse de 72,3 % (+15,4 M€).

Le **commerce de détail alimentaire** fait exception dans le secteur avec une diminution des

investissements ces dernières années. Cette évolution tient principalement au fait que le dernier chantier important réalisé dans cette branche a été achevé en 2000 (le centre commercial Milenis).

3- Origine du financement

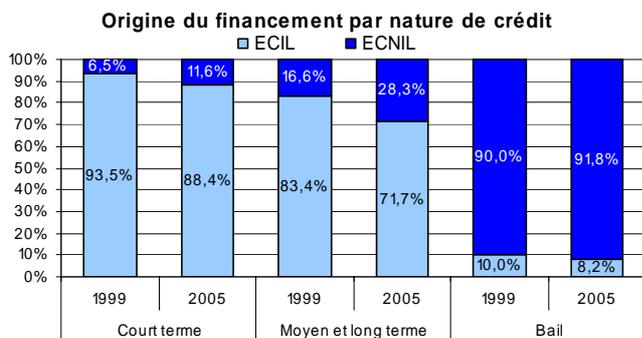
Au 31 décembre 2005, plus de 70 % de prêts bancaires étaient financés par des établissements de crédits de la place (contre 79,7 % en juin 1999).

Dans toutes les branches du commerce, à l'exception du commerce de détail alimentaire, et quelque soit la nature des crédits, le niveau d'intervention des établissements de crédit non installés localement (ECNIL) a progressé sur la période 1999-2005.

1. Analyse par nature de crédit

Les banques locales sont très actives pour le financement des opérations à court et moyen long terme avec respectivement 88,4 % et 71,7 % de part de marché. Il convient néanmoins de noter que leur part de marché s'est légèrement érodée au profit des établissements non installés localement (respectivement -5,1 points et -11,7 points en 6 ans).

Leur offre en matière de crédit-bail étant limitée, les banques de la place n'interviennent directement qu'à hauteur de 8,2 %. Le financement de ce type d'opérations est assuré par des sociétés spécialisées métropolitaines ou domiennes appartenant généralement aux mêmes groupes financiers que les établissements de crédit locaux.

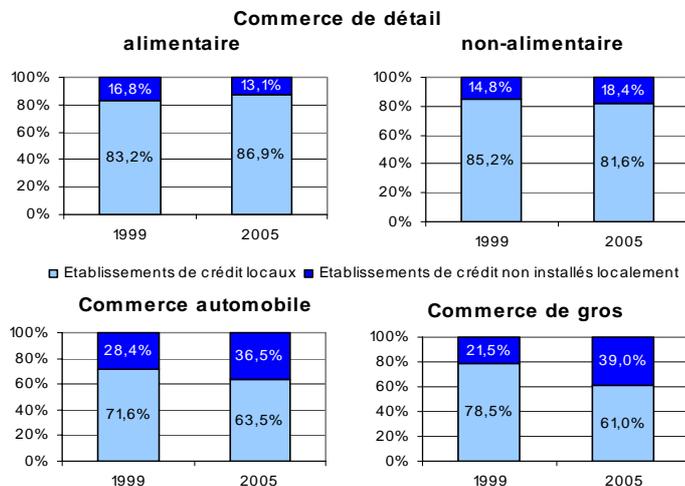


2. Analyse par branche

A la suite des mouvements de concentration survenus ces dernières années dans le **secteur de l'automobile**, la part des concours octroyés par des établissements de crédit métropolitains est passée de 28,4 % en 1999 à plus de 36 % à fin 2005.

Dans le **commerce de gros**, l'implantation à la Guadeloupe d'enseignes métropolitaines explique la progression sensible des encours octroyés par les banques et sociétés de crédit-bail non installées localement. Entre 1999 et 2005, leur part de marché a crû de 18,5 points pour atteindre 39 % du total.

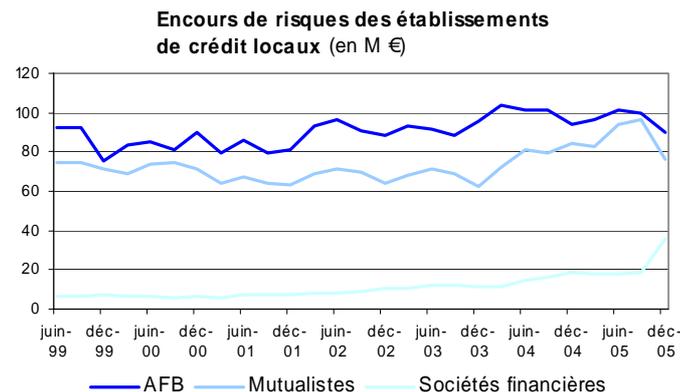
Malgré l'évolution notable du secteur du **commerce de détail**, avec notamment la construction de grands centres commerciaux, les professionnels du secteur ont continué de privilégier les banques locales pour le financement de leurs besoins d'exploitation et de leurs investissements. Le poids des établissements de crédit non installés localement n'atteint ainsi que 17,7 % de l'encours total (15,4 % en 1999).



4- Répartition du financement bancaire local

Localement, le marché du crédit se partage entre les banques AFB (BDAF, BFCAG, BNP et SGBA), les banques mutualistes et coopératives (BRED, CRCAMG, CRCMMOM, CEPAC et FCMAG) et les sociétés financières (CMA, FACTOREM, SAGEFI, SOGUAFI et SOFIAG).

En 1999, les banques AFB détenaient plus de 56 % des encours locaux octroyés aux entreprises du commerce. Cependant, depuis début 2002, en raison du développement des banques mutualistes et de celui des sociétés financières, la part de



marché des banques AFB s'est sensiblement réduite pour atteindre, tout comme les banques mutualistes, 42 %.

En se spécialisant sur le financement des crédits d'équipement, les sociétés financières ont

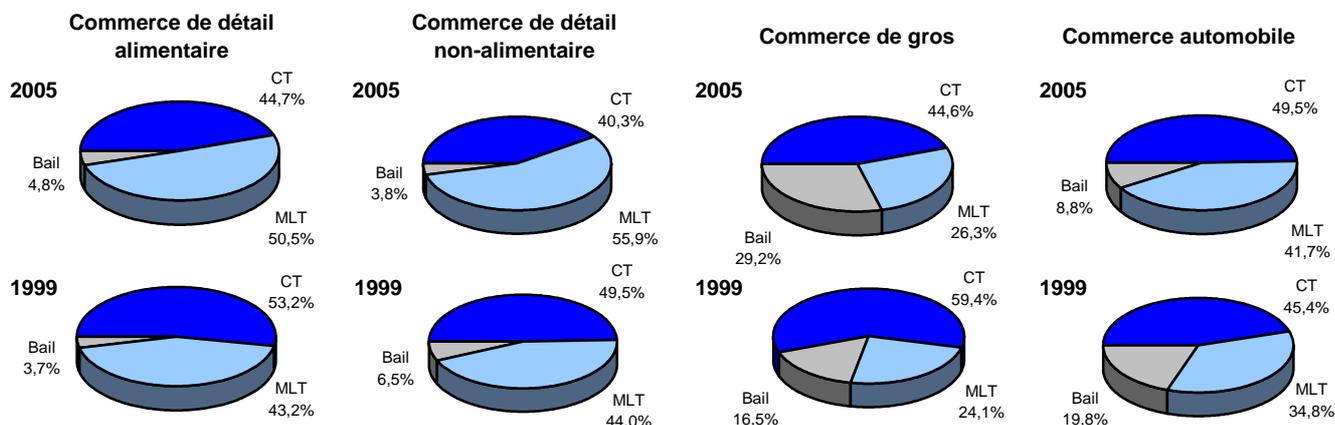
considérablement développé leur activité pour concentrer, au 31 décembre 2005, jusqu'à 16 % du financement local du secteur du commerce. En 1999, les sociétés financières ne détenaient pourtant encore que 3,1 % de part de marché.

5- Tableau de données

en millions d'euros

| | Tous secteurs | | Total Commerce | | Commerce de détail | | dont commerce de détail alimentaire | | dont commerce de détail non alimentaire | | Commerce de gros | | Commerce automobile | |
|--------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------------|--------------|-------------------------------------|-------------|---|--------------|------------------|-------------|---------------------|-------------|
| | 1999 | 2005 | 1999 | 2005 | 1999 | 2005 | 1999 | 2005 | 1999 | 2005 | 1999 | 2005 | 1999 | 2005 |
| CT | 461,0 | 482,0 | 101,4 | 127,3 | 46,0 | 50,4 | 14,0 | 7,0 | 32,0 | 43,3 | 34,1 | 40,3 | 21,2 | 36,6 |
| MLT | 1 895,4 | 2 400,0 | 70,0 | 122,6 | 39,8 | 68,0 | 11,4 | 8,0 | 28,4 | 60,1 | 13,9 | 23,8 | 16,3 | 30,8 |
| Bail | 150,7 | 133,2 | 23,9 | 37,7 | 5,2 | 4,8 | 1,0 | 0,8 | 4,2 | 4,1 | 9,5 | 26,4 | 9,2 | 6,5 |
| Total | 2 507,1 | 3 015,2 | 195,3 | 287,6 | 91,0 | 123,2 | 26,4 | 15,8 | 64,6 | 107,5 | 57,5 | 90,5 | 46,8 | 73,9 |
| EC NIL | 1 661,2 | 2 026,7 | 39,7 | 84,1 | 14,0 | 21,8 | 4,4 | 2,1 | 9,6 | 19,8 | 12,4 | 35,3 | 13,3 | 27,0 |
| EC IL | 845,9 | 988,5 | 155,6 | 203,5 | 77,0 | 101,4 | 21,9 | 13,7 | 55,0 | 87,7 | 45,1 | 55,2 | 33,5 | 47,0 |

Source : IEDOM – Banque de France



6- Méthodologie

L'étude supra a été réalisée à partir d'extractions de données issues du service central des risques (SCR) de la Banque de France.

Jusqu'au 31 décembre 2005, le SCR de la Banque de France recensait, à partir d'un seuil déclaratif de 45 000 euros de crédits dans les DOM et de 75 000 euros de crédit en France métropolitaine, par guichet bancaire et par entité juridique, les encours de crédits distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe dans les DCOM. Depuis le 1er janvier 2006, le seuil déclaratif a été abaissé à 25 000 euros en métropole comme dans les DCOM. Cette source d'information permet de réaliser, même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle des encours de crédit.

Afin d'éviter toute rupture de série l'étude a été limitée à la période comprise entre juin 1999 et décembre 2005 et seules les entités juridiques dont le siège social se situe en Guadeloupe ont été retenues dans le périmètre d'analyse.

Pour la présentation de ces données, la répartition sectorielle adoptée est la suivante :

| Secteurs (nomenclature INSEE) | Codes NAF 60 |
|-------------------------------|--------------|
| Commerce | 50 à 52 |
| Commerce automobile | 50 |
| Commerce de gros | 51 |
| Commerce de détail | 52 |

Les établissements de crédit locaux et non installés localement

Pour l'IEDOM, deux critères président à l'attribution du statut d'établissement local : la présence d'un guichet sur place et la production de bilans et de comptes de résultat retraçant l'activité locale. Les établissements ne remplissant pas ces deux conditions sont considérés comme non installés localement (EC NIL).

Directeur de la Publication : A. VIENNEY
Rédaction : T. de GUBERNATIS

Responsable de la rédaction : F. ROCHE TOUSSAINT
Achevé d'imprimer le : 26 décembre 2006